no. 3

LA DEROVTE ET DEFFAITTE DES TROVPPES DV COMTE DE Chastillon.

Par Monsieur l'Admiral de Montmorency.

AVEC

LA PRISE DES VILLES d'Aubenas, Dye, & Crest renduës à l'obeyssance du Roy.

Ensemble ce qui s'est passé au pays de Languedoc, & Vivarets iusques à present.

A PARIS,
Chez Isaac Mesnier, ruë S. Iacques.
M. DC. XXI.

Auec Permission.

LA DEROVTE ET deffaicte des trouppes du Comte de Chastillon, par Monsieur l'Admiral de Montmorency: auec la prise des villes d'Aubenas, Dye, & Crest renduë à l'obeyssance du Roy; Ensemble ce qui s'est passé au pays du Languedoc & Viuarets iusques à present.

DIEV cóbat pour les Roys, & prend leur cause en main contre ceux qui veulent apporter du trouble en leur Estat.

Mais puisque sa Diuinité, se rend Dieu des armees, pour le

droit & l'equité des Roys Chreſtiés, nous ne nous deuons pas eſtõner ſi noſtre grãd Monarque Frãçois, eſt cõtinuellemẽt victorieux par deſſus ceux qui taſchẽt à leur poſſible à apporter de la diuiſion en ſon Royaume, lequel come vn Soleil eſclatant fait diſſiper tous les nuages qui veulẽt ombrager, & oſter le luſtre de ſon eſclatante ſplendeur; veu que c'eſt le fils aiſné de ſon Egliſe, & le fauory de ſa Diuinité.

Ce grand Dieu encore aſſiſte tous ceux qui ſont portez, & expoſent leur vie pour le ſeruice de leur Roy, contre les rebelles de ſa Majeſté, conſeruãt leur perſonne pour le bien & vtilité de ſon Eſtat, ſi biẽ que

nous n'auons Prince, ny Seigneur, qui ayent pris les armes en main, pour la deffense de l'authorité du Roy, qui ne soit demeuré victorieux & subjugué les perturbateurs du repos public.

L'on ne peut nullement douter (à ce subject) quelles ont esté les prinses des villes, rencontres, & deffaictes que Monsieur l'Admiral de Montmorency à continuellement emportee contre le Comte de Chastillon, de la Religion pretenduë reformee, dans le pays de Languedoc, Prouince de long-temps au Gouuernemét de la maison de Montmorency.

Et pour en dire veritable-

ment ce qui s'eſt paſſé en icelle Prouince : Le Comte de Chaſtillon eſtant partialiſte de la Caballe de la Rochelle, homme aſſez turbullãt de ſoy en toutes ſes actions, auroit ſous main faict vne leuee de quatre mille hommes ou enuiron, tant de pied que de cheual, de laquelle il s'eſt ſeruy quelque temps, pour rôder le pays de Viuarets, & partie du Languedoc, & par ce moyen ſurprenant des villes contre l'authorité du Roy, & au prejudice des commandemens de ſa Majeſté, pluſieurs fois faits, portant deffences de prendre les armes, ſur peine d'eſtre declaré criminel de leze Majeſté.

Ne laiſſant pour cela ledict

Comte de Chaſtillon de perſeuerer en ſa deſobeyſſance, & meſme auroit tres-malicieuſement (pour executer ſes pernicieuſes entrepriſes) fait miner ſoubs vne forte tour d'vn Chaſteau proche de Priuas, auquel commandoit pour le ſeruice du Roy le Sieur de Sainct Palais, apres laquelle mine, fit remplir la concauité de poudre, & mit le feu en icelle, & par le moyẽ de ce, ladicte tour fut enleuée & briſee, ce qui occaſionna la mort de vingt & ſept braues ſoldats.

Celà eſtant venu à la cognoiſſance de Monſieur l'Admiral de Montmorency, incontinent ſe reſolut d'en auoir la raiſon, & faire reſſentir au

Comte de Chaſtillon le ſalaire de ſes menees, & de l'aller attacquer en perſonne.

Comme vn ieune Mars il prend les armes en main pour le ſeruice de ſon Roy, & en moins de dix ou douze iours ſe void accompagné (ſans faire bruict, & ny faire battre le Tambour par la prouince dont il eſt Lieutenant pour le Roy) de plus de huict mille hommes, & tous braues & bons ſoldats, & en icelluy nombre vne tres-belle Caualerie, de vaillans Gentilshommes, leſquels ne deſirent autre choſe que de faire paroiſtre leur valeur au ſeruice du Roy, contre les rebelles de ſa Majeſté.

Monſieur l'Admiral ayant donc par ſa prudence, & par ſa valleur, fait aſſembler toutes ſes trouppes, tãt de cheual que de pied, ſans faire de monſtres, ſe ſeroit mis en la campagne auec icelles, & auroit tiré droit vers le bas Viuarets, là où il auroit aſſailly quelques trouppes du Regiment du Comte de Chaſtillon, qui ſ'eſtoient rendus maiſtres des villes d'Aubenas, Creſt, Dye & l'Oriol, dans leſquelles villes ledit ſeigneur Admiral les auroit aſſiegez les vns apres les autres, donnant ordre que pendant qu'il preſſoit & battoit l'vne d'icelles, que les autres ne peuſſent receuoir de ſecours.

Voyant icelles trouppes la

resolution dudit seigneur Admirãl, & l'ordre qu'il tenoit en ses batteries: Ceux qui estoient dans les villes d'Aubenas & Crest seroient sortis d'icelles, (pendant que l'on pressoit fort la ville de Dye) pour prendre la campagne, & ausdites sorties y auroit eu quelques legeres escarmouches par ceux qui auoient esté mis en embuscade aux auenuës desdites villes, lesquelles escarmouches furent bien tost eschauffees, par le moyen du secours & de la personne de mondit seigneur, (lequel ne laissant pas de faire cõtinuer la batterie encommencee) se vint jetter auec quelques deux cens cheuaux & quatre cens hommes de pied, sur icel-

les trouppes qui estoient sorties desdites villes cy dessus, en deliberation de le renfermer.

Ceste escarmouche fut tresfuneste pour les ennemis, pource que la plus belle de leur cópagnie, qui estoit de quatre cens hommes, conduitte par vn Capitaine nommé la Mirolle de Montelimart, fut taillee en pieces, & luy-mesme est demeuré sur la place.

Plus, encores deux autres compagnies ont esté mises à vauderoutte par le sieur de Montreual, (Cauallier autant prudent en paix, qu'il est courageux en guerre) desquelles en demeura pres de deux cens sur la place, & quantité de blessez, lesquels à toutes sortes de

peine se sont sauuez.

Apres ces deffaittes, ledict seigneur Admiral a pris & reduict les villes cy dessus à l'obeïssance du Roy, & en icelles a mis de bõnes garnisons pour le seruice de sa Majesté; & maintenant a inuesty la ville de Priuas en Viuarets, de huict mille hommes, & sept pieces de Canon, en laquelle y a de la gend'armerie, qui voudroit tenir bon contre le seruice du Roy s'ils pouuoient.

Ce n'est pas d'apresent que tous ceux de la maison de Monmorency se sont monstrez zelez pour le bien & la deffense de l'Estat, leur fidelité les ayant appellez, par les Rois de France aux plus hautes Charges &

Offices de leur Couronne.

Henry de Monmorency, apres la mort de son pere Anne de Monmorency, qui fut tué à la bataille de sainct Denys, fut Connestable de France. En l'an 1572. il prit la Ville & Chasteau de Sommieres aux Sauennes, joignant au Genoudan, où fut tué le Comte de Candalle, gendre d'Anne de Monmorency frere dudit Henry.

En l'an 1595. il prit la ville de Vienne en Dauphiné sur le Duc de Nemours, qui en auoit fait le fort de sa retraite.

Il fut pourueu du Gouuernement de Languedoc apres la mort de son pere Anne de Monmorency.

Son fils le Duc de Monmorency, à present l'Amiral de France, duquel il est fait mention en ce discours, est demeuré autant heritier de sa Valeur, que d'vne partie de ses Estats, honneurs & dignitez, la valeur duquel baille de l'effroy & de la terreur à ceux qui sont rebelles à leur Roy, & ne veulent obeïr aux commandements que tres-legitimement ils doiuent à sa Majesté.

FIN.